

L'avocat au service des aînés Quitter son logement plus tôt que prévu.

En matière de logement, des mythes, il y en a ! Ainsi, qu'en est-il de votre droit de quitter votre logement pendant la durée de votre bail ?

La loi permet, à certaines conditions, de mettre fin à votre bail avant son terme, et ce, sans pénalité ni frais supplémentaire. Il est possible de procéder ainsi dans les cas suivants : (1) si, d'une manière ou d'une autre, il vous est attribué un logement à loyer modique, (2) si vous ne pouvez plus occuper votre logement en raison d'un handicap, (3) si vous êtes une personne âgée qui est admise de façon permanente dans (a) un centre d'hébergement et de soins de longue durée, ou (b) dans un foyer d'hébergement. Dans l'un ou l'autre de ces cas, vous pouvez mettre fin à votre bail en envoyant un avis écrit à votre propriétaire. À cet avis, vous devez annexer l'attestation de votre centre ou foyer d'hébergement qui confirme votre admission. Si votre bail est d'une durée d'un an, celui-ci sera alors résilié automatiquement trois (3) mois après l'envoi de l'avis. Si votre bail est à durée indéterminée, ou s'il est d'une durée inférieure à douze mois, celui-ci prendra alors fin un (1) mois après l'envoi de l'avis.

À partir de ce moment, votre propriétaire ne peut pas vous exiger de quitter plus tôt, plus tard, ou encore, de lui payer une indemnité pour ce départ. La loi est claire ! Par contre, rien ne vous empêche de vous entendre à l'amiable.

Saviez-vous que la loi prévoit un mécanisme semblable pour les locataires victimes de violence de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint ?

N'hésitez pas à consulter vos professionnels !



**De Chantal
D'Amour
Fortier**
AVOCATS
LAWYERS
SENCRL

Me Martin Brisson, B.A., LL.B.
mbrisson@dcdaf.qc.ca

1730, boul. Marie-Victorin, bureau 101, Longueuil (Québec) J4G 1A5
Téléphone : 450 670-3656 poste 234 - Télécopieur : 450 670-0258

4385, St-Hubert, Montréal (Québec) H2J 2X1
Téléphone : 514 990-5057 poste 234

2

Le CELI : Comment le démystifier ?


Le CELI est un compte d'épargne libre d'impôt idéal pour les personnes qui ont de l'épargne non enregistrée et qui sont préoccupées par l'imposition de leurs revenus de placements.

Le CELI permet aux personnes retraitées qui reçoivent des prestations sociales des gouvernements, ainsi que celles qui peuvent compter sur un surplus d'épargne, de trouver des avantages fort intéressants.

En ce qui a trait au CELI, il n'y a aucune limite d'âge pour accumuler des droits de cotisation. Les cotisations et les retraits du CELI n'influencent pas les prestations sociales de revenu. Il n'y a pas d'imposition au décès sur les sommes contenues dans un CELI. De plus, elles peuvent être transférées au conjoint sans incidence fiscale. Voici un tableau, pour y voir plus clair :

| |
|---|
| Cotisations maximales de 5 000 \$ par année. |
| Les revenus générés (intérêts, dividendes et gain en capital) par les sommes investies sont non imposables . |
| Les cotisations versées ne sont pas déductibles d'impôt . |
| Retraits possibles en tout temps , non imposables, qui s'ajoutent aux droits inutilisés de l'année suivante, pour un montant équivalent. |

Les placements admissibles aux CELI de Desjardins sont les épargnes à terme, les placements garantis liés aux marchés, intéressants, car les revenus d'intérêts versés à l'échéance sont non imposables, les fonds Desjardins, de même que les actions.



Desjardins
Caisse populaires
Lanauidière Sud

Conjuguer avoirs et êtres

Caisse populaire Desjardins de Charlemagne
450 581-4740

Caisse Desjardins Les Méandres
450 588-6000

Caisse populaire Desjardins de Repentigny
450 585-5555

Caisse populaire St-Paul-l'Ermitte
450 585-3240

7

CONFÉRENCES OU ACTIVITÉS À VENIR

à 9h30, au Pavillon Richelieu, 50 rue Thouin

18 mars 2011 : Prévention et sécurité des aînés par monsieur Paul Diamond, policier (abus financiers et psychologiques)

27 mars 2011 : Venez vous amuser au QUILLOTHON
dimanche le 27 mars de 13h à 16h pour permettre à l'AQDR L'Assomption de poursuivre ses activités.

Où : Quilles G Plus Repentigny

130 boul. Industriel

Combien : 12 \$


Qui contacter : Manon Comtois au 514-984-7902

Il y aura des prix de présence

15 avril 2011 : Le sommeil et ses secrets, médicaments versus produits naturels; conférence donnée par madame Louise Grégoire, pharmacienne.

20 mai 2011 : monsieur Gilles Laliberté, directeur des pompiers de Repentigny parlera de la prévention des incendies; monsieur Gérard Legault, pompier auxiliaire de Lanaudière, intervenant lors des sinistres, nous fera visiter son autobus et nous donnera d'autres conseils importants.

17 juin 2011 : Assemblée générale annuelle.

| | |
|---|---|
|  | FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE |
| | Pierre Riopel Conseiller en placement |
| 821, boulevard L'Ange-Gardien Nord Bureau 107A L'Assomption (Québec) J5W 1P8 | |
| Téléphone : 450 589-1125 | |
| Cellulaire : 514 928-5708 | |
| Sans frais : 1 877 589-1138 | |
| Télécopieur : 450 589-6168 | |



Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées
MRC L'Assomption.

L'ENTRE'AÎNÉS

RAPPEL – RAPPEL

Il est important de renouveler votre adhésion à l'AQDR pour l'année 2011-2012 (formulaire ci-joint)

De plus, si vous bénéficiez des rabais de **La Capitale**, la compagnie d'assurances pourrait vous demander **une preuve d'appartenance en règle à l'AQDR** avant de payer pour une réclamation.

IMPORTANT –IMPORTANT

N'oubliez pas de **nous** informer lorsque **vous** changez d'adresse, de numéro de téléphone ou de courriel.

AQDR section L'Assomption

50, rue Thouin, Pavillon Richelieu, bureau 243

Repentigny (QC) J6A 4J4

514-984-7902

aqdrlassomption@hotmail.com

MESSAGE : avant de vous présenter au bureau 243, il serait préférable de téléphoner, car n'ayant pas de personnel à temps plein, il n'est pas **nécessairement** ouvert en tout temps.

Merci de votre compréhension.

Vous faites souvent répéter, que faire ?

Le professionnel de la santé auditive le plus accessible et sans frais est l'audioprothésiste. L'audioprothésiste a les compétences pour évaluer votre audition, il pourra ainsi vous diriger vers une audiologiste et/ou un médecin ORL pour des recommandations ou d'autres traitements pour vos oreilles.

La Régie de l'assurance maladie couvre toujours une ou deux prothèse(s) auditive(s). Selon certains critères d'audition, l'audioprothésiste pourra vous informer si vous êtes admissible, et ce sans frais.

Donc ne restez pas dans ce malaise que crée une baisse d'audition, venez nous consulter :

Chantal Labelle
et
Daphné Godin-Blouin
Audioprothésistes



Chantal Labelle
audioprothésiste
(450) 657-1000

Clinique médicale L'Assomption
260, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 2Z8

496, Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2T8
(Près de Brien)

Prothèses auditives numériques

Les **commerçants** n'ont pas le droit d'exiger vos renseignements personnels, tel prendre en note votre numéro de permis de conduire.

Au Québec, de nombreuses lois vous protègent. Ainsi le code de la sécurité routière indique que seuls les employés de la SAAQ et les policiers peuvent exiger votre **numéro** de permis de conduire à des fins de sécurité routière; de même que d'autres lois protègent votre numéro d'assurance sociale et celui de l'assurance maladie.

Selon la Commission d'accès à l'information (CAI) lorsque vous achetez un bien à l'aide de votre carte de crédit, les commerçants n'ont pas le droit d'exiger votre permis de conduire ni de recueillir des renseignements contenus sur une autre carte.

L'ennui, c'est que bon nombre de commerçants ou leurs employés ignorent la loi. Voilà pourquoi il faut refuser de donner vos renseignements personnels lorsque cela n'est pas nécessaire.

Si le commerçant s'obstine, vous pouvez toujours faire vos emplettes ailleurs.

Extrait d'un article de Claire Harvey sur sympatico.ca (09-01-2011)



Me Louise Archambault
Notaire et conseiller juridique

295 Notre-Dame
bureau 101
Repentigny, QC
J6A 2R9

Téléphone: (450) 581-5595
Télécopieur: (450) 654-0509

JE PRENDS MA SANTÉ EN MAIN
DU CŒUR À L'ACTION POUR LES AÎNÉS DU QUÉBEC

INVITATION

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour notre nouveau programme « Je prends ma santé en main ». Ce projet a pour but de briser l'isolement et le maintien des personnes âgées le plus longtemps possible dans leur milieu de vie. Ce projet compte 2 volets. Le premier est sur la nutrition et le deuxième axé sur l'activité physique. Les rencontres se déroulent une fois par mois et dure une heure 30 minutes. À chaque rencontre, nous abordons un sujet différent. Il y a 45 minutes sur la nutrition, une petite collation fournie par l'AQDR L'Assomption et 40 minutes d'activité physique. La partie activité physique est composée de 10 minutes de réchauffement, de 20 minutes de cardio et de 10 minutes de relaxation.

Venez en grand nombre.
Le tout est gratuit.

Inscrivez-vous au 514-984-7902

La parole est aux membres

Vous avez des questions, commentaires ou un fait à relater, faites-nous parvenir vos suggestions à faire paraître dans notre journal.

Prochaine date de tombée : **15 juillet** 2011

Par courriel : aqdrllassomption@hotmail.com ou par
courrier à : 50, Thouin, Pavillon Richelieu, bureau 243
Repentigny QC J6A 4J4



HOMMAGE
à
GEMMA ARCHAMBAULT

*pour sa mise en nomination
à la Soirée Reconnaissance de
la Ville de Repentigny.
GEMMA est administratrice sur
le conseil administration de
l'AQDR L'Assomption et
responsable des conférences
mensuelles.*

TOUTES NOS FÉLICITATIONS!

Nous souhaitons nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à Dolorès Richard, administratrice sur le conseil d'administration et notre représentante à l' AQDR Nationale.

BUREAU PLUS LE PAPETIER

502 boul. Iberville, suite 11 Repentigny 450-654-2000

Vous offre des escomptes de 5 à 40 % selon les articles achetés. Pour bénéficier de ces rabais, vous devrez vous inscrire soit par courriel papoisson@lepapetier.ca en donnant vos coordonnées complètes ou en personne au magasin avec votre **carte de membre valide de l'AQDR L'ASSOMPTION.**